

BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LYON

LE MOT DU PRÉSIDENT

Jean-François MOUTTE

L'année 2018 a encore été marquée par l'amélioration de la situation du tribunal. Comme en 2016 et 2017, le nombre de requêtes jugées est très supérieur à celui de celles enregistrées.

L'accent a de nouveau été mis sur les affaires les plus anciennes afin de réduire les délais de jugement : celles de plus de 2 ans ont ainsi diminué de 76 % et ne représentent désormais que 2,8 % des instances en cours d'instruction.

La priorité accordée au contentieux de l'urbanisme a été pleinement respectée, les demandes d'annulation de permis de construire étant jugées en moins de 1 an. Les procédures d'urgence restent traitées avec la plus grande célérité.

Les délais de jugement sont donc améliorés, le délai prévisible moyen de jugement ayant par exemple été réduit à 7 mois et 29 jours. Le parcours accompli depuis trois ans est impressionnant avec un stock réduit et récent et des indicateurs très favorables par rapport à la moyenne nationale.

Le tribunal a également pleinement utilisé les modes alternatifs de règlement des litiges en menant une action incitative forte auprès de nombreuses administrations et en lançant près de 300 médiations, soit la moitié du total national.

L'année 2018 a enfin été celle de la généralisation de la dématérialisation de l'instruction. La modernisation des méthodes de travail participe d'un meilleur fonctionnement du service public.

9 326
affaires enregistrées,
+ 0,4 % par rapport
à 2017

10 548
affaires jugées,
+ 0,8 % par rapport
à 2017

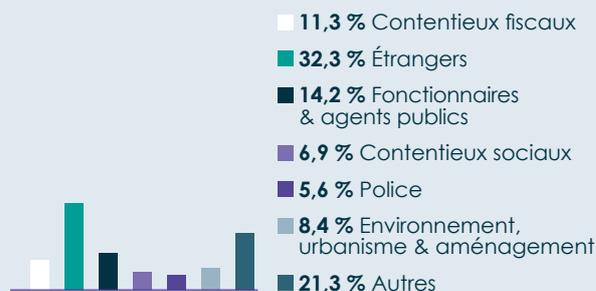


Délai prévisible moyen de jugement

7 mois 29 jours

-34 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

